

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20221027-D-42-2022-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 octobre 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mr Joseph NICOT, M. Romain MUNIER, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN, M. Valentin COLLEUILLE, Mme Caroline DORMOY.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle MOUGIN à Mme Véronique BATISSE
M. Stéphane CHEVILLARD à Mme Lucie REYNAUD
Mr Gilles GARDIENNET à Mr Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- la destination des coupes de bois 2023,
- le prix du lot d'affouage 2022.

Et de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant l'« Acquisition d'un terrain »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer deux délibérations et d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

ACQUISITION DE TERRAIN

42/2022

Le Maire informe le conseil municipal que les héritiers représentés par Madame GUERRET Françoise de la parcelle cadastrée « Au bas des Vignes Canton 1 », section AB n° 85 propose sa vente à la commune de Quincey, par mail en date du 24 octobre 2022.

Cette parcelle d'une superficie de 390 m² longe le chemin rural dit "de la Fontaine du Bas" et se situe entre les deux bassins de rétention.

La valeur de ce terrain classé en "Jardin" est estimée à 7,69 € le m².

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle pour un montant de 3 000,00 € et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **28 octobre 2022**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE

En Mairie, le **28 octobre 2022**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

